

# PIECES A FOURNIR POUR L'IMMATRICULATION D'UN EMPLOYEUR A L'INPS



## PIECES A FOURNIR :

1. Agrément de la société,
2. Attestation de l'ANPE (qui indiquera la date de démarrage des activités et le nombre de salariés par catégorie et les salaires),
3. Attestation de l'API (qui authentifiera la création de la société en précisant la date exacte de création),
4. Demande d'immatriculation (doit être remplie conformément à l'attestation de l'INPS).

## LES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR SUR LA DEMANDE:

- la raison sociale ;
- le statut juridique de l'entreprise ;
- l'adresse avec le numéro de rue, porte, téléphone et commune;
- la nature de l'activité exercée ;
- l'effectif du personnel salarié ;
- les premiers salaires payés ;
- la date du début d'activité ;
- le nom du chef de l'entreprise.

## LES DOCUMENTS DEVANT ACCOMPAGNER LA DEMANDE:

A l'appui de cette demande, l'employeur doit fournir l'un des documents ci-après cités : le statut, la décision de création, l'autorisation d'exercer, le récépissé, les contrats de travail, de location gérance, le numéro d'identification fiscale, le numéro du registre de commerce.....

La demande d'immatriculation doit être accompagnée des bulletins d'embauche dûment remplis pour le compte de chaque travailleur.